



COMMUNE D'AUSSONNE - 8 MARS 2011

REÇU
- 8 MARS 2011
PREFECTURE de la Hte-GARONNE

EXTRAIT N° 01/11
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 23 Votants : 29 Procurations : 06

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 08 MARS 2011

Affiché le : 03 MARS 2011

L'An deux mille onze, le vingt trois février, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 16 FEVRIER 2011

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, AUDIGUIER, BEUILLE, CANEZIN, DURAND, GONZALEZ, LIAN, SANCHEZ, BENHADJ, BERNES, CASTAING, ESPINOSA, GUZOU, MARQUIER, LLOUBERES, PLATEAU, RIGAUD, SCHINTONE, TISSEYRE, ZAMBONI, FERTE, LOUGE, SUZE.

PROCURATIONS

Mme BELLION-ETIENNE	à	Mme GUZOU
M. SALAÜN	à	Mme MAUREL
M. ANDUZE	à	M. BERNES
Mme DECAMPS	à	Mme SCHINTONE
Mme GESTA	à	M. FERTE
Mme PETIT	à	M. RIGAUD

Secrétaire : Monsieur Elain CANEZIN a été élu Secrétaire de Séance à l'unanimité

OBJET : CENTRES DE LOISIRS MUNICIPAUX - Fixation de tarifs

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les Centres de Loisirs Sans Hébergement municipaux organisent des activités et sorties à l'attention de nombreux enfants aussonnais et des communes voisines.

Ces activités et sorties financées par le budget communal bénéficient des aides de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre des dispositions du Contrat Enfance Jeunesse et des redevances perçues auprès des usagers du service.

Afin de pouvoir encaisser les recettes liées à ces mini-séjours et sorties, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer le montant des différentes redevances en fonction des activités proposées et des catégories d'usagers.

DATES	CLSH Primaire		CLAP'S	
	QUOTIENT FAMILIAL	TARIF SEJOUR	QUOTIENT FAMILIAL	TARIF SEJOUR
28/02 au 04/03/2011	0 - 400	110 €	0 - 400	150 €
	401 - 650	120 €	401 - 650	160 €
	651 - 800	130 €	651 - 800	170 €
	801 - 950	140 €	801 - 950	180 €
	951 - 1300	150 €	951 - 1300	190 €
	1301 - 1700	165 €	1301 - 1700	205 €
	1701 - 2300	180 €	1701 - 2300	220 €
	+ 2301	200 €	+ 2301	240 €
	Extérieur	300 €	Extérieur	380 €
	07/03 au 11/03/2011	0 - 400	110 €	
401 - 650		120 €		
651 - 800		130 €		
801 - 950		140 €		
951 - 1300		150 €		
1301 - 1700		165 €		
1701 - 2300		180 €		
+ 2301		200 €		
Extérieur		300 €		

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à la majorité (4 abstentions) :

- De fixer le montant des différentes redevances en fonction des activités proposées et des catégories d'usagers telles qu'indiquées sur le tableau ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 23 février 2011

Le Maire,

 Lysiane MAUREL

